

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 22/10/2024 - 11490 - 2001 B 00355 - 404 163 487 - ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE
MIDI PYRENEES

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

Société par Actions Simplifiée au capital de 751.500 €

Zone Industrielle de Vic - 31320 CASTANET TOLOSAN

R.C.S. TOULOUSE 404 163 487

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

DU 25 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juillet à seize heures,

Monsieur Bertrand CALMETTES, Président de la Société ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES, Société par Actions simplifiée au capital de 751.500 € divisé en 50.100 actions de 15 € chacune, toutes détenues par la société VINCI CONSTRUCTION, son Associé Unique,

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et, en conséquence, peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est présidée par **M. Bertrand CALMETTES**, président de la Société.

Le Président de séance rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article L.223-26 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par l'article R.223-18 du même code.

L'Assemblée Générale, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, le Président de séance déclare la discussion ouverte. Après un échange de vues, il met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés constatent que le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT démissionne de son mandat de commissaire aux comptes titulaire.

Par conséquent, l'Assemblée générale nomme le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT – Immatriculé au RCS de NANTERRE – N°344 366 315, dont le siège est situé 1 et 2, place des

Saisons à COURBEVOIE (92400)- en qualité de commissaire aux comptes titulaire à compter de ce jour pour toute la durée du mandat en cours du commissaire aux comptes démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera amenée à se prononcer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités requises par la législation et la réglementation en vigueur.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, Monsieur Bertrand CALMETTES, Président de la Société, a dressé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT

Bertrand CALMETTES

DocuSigned by:

E15D4C12ED6F4F5...